

Règlement du jeu-concours Facebook – DISTRIBUS

Article 1 : Société organisatrice

METROCARS SAS au capital de 201 500 €, dont le siège social est situé 14 rue du Ballon 68300 Saint-Louis, sous le numéro de SIRET 945 550 929 000 18 (ci-après « l'Organisateur ») organise un jeu-concours gratuit sans obligation d'achat (ci-après « le Jeu ») selon les modalités du présent règlement.

Article 2 : Conditions de participation

DISTRIBUS organise le lundi 6 janvier 2020 un jeu-concours ci-après dénommé « **DISTRIBUS – JEUX CONCOURS FACEBOOK** »

Le concours est ouvert à toute personne physique de plus de 13 ans, résidant en France métropolitaine, détenant un compte Facebook (<https://www.facebook.com>), après acceptation des conditions de participation conformément à la loi informatique et liberté.

2.1 Ce jeu est ouvert du lundi 6 au vendredi 10 janvier 2020 uniquement, à toute personne participant au jeu-concours.

La société se réserve le droit de procéder à toutes les vérifications nécessaires concernant l'identité, l'adresse postale et / ou électronique des participants.

2.2 Sont exclus de toute participation au présent jeu et du bénéfice de toute dotation, que ce soit directement ou indirectement l'ensemble du personnel de l'Organisateur, y compris leur famille et conjoints (mariage, P.A.C.S. ou vie maritale reconnue ou non).

2.3 La participation au jeu implique pour tout participant l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement. Le non-respect dudit règlement entraîne l'annulation automatique de la participation et de l'attribution éventuelle de gratification(s).

2.4 Les mineurs sont autorisés à participer, à partir de 13 ans à condition qu'ils aient préalablement obtenu de leurs parents (ou la personne exerçant l'autorité parentale) l'autorisation de le faire. Le fait de participer implique qu'ils aient obtenu cette autorisation préalable. Pour le gagnant, cet accord sera manifesté par une autorisation écrite selon le modèle joint en annexe et remise à l'organisateur au plus tard le jour de la remise du lot. Tout défaut d'autorisation par écrit entraîne l'exclusion du concours.

Article 3 : Modalité de participation

Le concours implique de respecter les conditions requises de participation :

- Aimer la page Facebook de « Distribus Saint-Louis Agglo »
- Aimer la publication « JEUX-CONCOURS » de « Distribus Saint-Louis Agglo »
- Identifier un(e) ami(e) dans les commentaires de la publication « JEU-CONCOURS »

21 personnes seront désignées gagnantes.

Le support du concours est la page Facebook « Distribus Saint Louis Agglo ».

Toute participation sur papier libre ou sous toute autre forme que celle désignée plus haut est exclue.

Article 4 : Sélection des gagnants

Les participants devront être tirés au sort. Le tirage au sort s'effectuera le lundi 13 janvier 2020. S'il s'avérait que les participants ne répondent pas aux critères du présent règlement, le lot ne leur sera pas attribué. Les participants autorisent toutes les vérifications concernant leur identité, leur âge, leurs coordonnées postales ou la loyauté et la sincérité de leur participation. Toute fausse déclaration, indication d'identité ou d'adresse fausse entraîne l'élimination immédiate du participant et le cas échéant le remboursement des lots déjà envoyés.

Article 5 : Dotation

Les lots mis en jeu sont les suivants :

- 5 abonnements annuels adulte d'une valeur de 330€ l'unité ou JUNIOR d'une valeur de 120€ l'unité
- 15 abonnements mensuels adulte d'une valeur de 33€ l'unité ou JUNIOR d'une valeur de 12€ l'unité
- 1 Iphone 11 128 Go d'une valeur de 719,00€ l'unité

Ces lots sont non cessibles et non transformables.

Article 6 : Acheminement des lots

Les gagnants seront conviés à retirer leur lot à l'agence DISTRIBUS, 6 Croisée des Lys à Saint-Louis (68300).

Les lots ne sont pas interchangeables contre un autre objet, ni contre une quelconque valeur monétaire et ne pourront pas donner lieu à un remboursement partiel ou total. Les Participants sont informés que la vente ou l'échange de lots sont strictement interdits.

L'Organisateur se réserve la possibilité de remplacer le lot par un produit d'une valeur supérieure ou égale en cas d'indisponibilité du lot, sans qu'aucune réclamation ne puisse être formulée à cet égard.

Article 7 : Consultation du règlement

Le présent règlement sera consultable pendant toute la durée du jeu, du 6/01/2020 au 10/01/2020. Le règlement est disponible à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande à l'Organisateur du Jeu à l'adresse de la société organisatrice. Les timbres liés à la demande écrite d'une copie du règlement seront remboursés au tarif lent sur simple demande avec justificatif.

Article 8 – Données Personnelles

8.1 Quelles données sont traitées et pourquoi ?

a. Données d'inscription nécessaire à la remise des lots.

Si vous êtes tirés au sort, vous devrez nécessairement fournir certaines informations personnelles vous concernant (ci-après « **les Données** ») :

- nom,
- prénom,
- adresse postale,
- numéro de téléphone,
- date de naissance,
- adresse e-mail valide pour un participant majeur et adresse e-mail des parents ou des titulaires de l'autorité parentale si vous êtes un participant mineur de plus de 15 ans.

Ces Données sont désignées les « **Données d'inscription** ».

Ces Données d'inscription sont nécessaires à l'exécution du contrat de Jeu auquel vous souhaitez participer. Votre date de naissance est également nécessaire au respect de la loi, afin de savoir si vous pouvez légalement participer seul si vous êtes majeur, ou avec l'accord de vos parents ou titulaire de l'autorité parentale, si vous êtes mineur de plus de 13 ans. A défaut de fournir ces Données, vous ne pourrez pas participer.

b. Publication de la participation

Du seul fait de la participation au jeu-concours, les gagnants majeurs autorisent expressément METROCARS à publier leur participation (prénom, ville) sur le site internet du réseau urbain DISTRIBUS. Ce traitement de données à caractère personnel est légitime afin d'informer les autres participants des

gagnants du Jeu et de démontrer la bonne exécution du Jeu. Vous pouvez néanmoins vous y opposer pour tout motif d'intérêt légitime et, à compter de l'entrée en application le 25 mai 2018 du Règlement général sur la protection des données (RGPD), pour des raisons tenant à votre situation particulière.

8.2 Quel est le responsable de traitement ?

La société METROCARS dont les coordonnées sont précisées à l'article 1 est le responsable de traitement de ces Données.

8.3 Quels sont les destinataires des Données ?

Vos données sont confidentielles.

8.4 Quels sont les Droits des Participants ?

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et à compter de son entrée application le 25 mai 2018, le règlement général sur la protection des données n°2016/679 (ci-après le RGPD) chaque participant dispose du droit d'accès, de rectification, d'effacement, en particulier de demander l'effacement de ses données à caractère personnel, si elles ont été recueillies lorsqu'il était mineur, ou une limitation du traitement, ou du droit de s'opposer au traitement, et du droit de portabilité des données à caractère personnel le concernant.

Pour des motifs légitimes ou à compter de l'entrée en application du RGPD, pour des raisons tenant à sa situation particulière, chaque participant peut s'opposer au traitement de ses données à caractère personnel. Lorsque le traitement de vos données à caractère personnel est effectué sur le fondement de son consentement, vous pouvez retirer son consentement à tout moment.

Par ailleurs, le participant ayant accepté de recevoir des offres peut s'opposer à tout moment, à ce que ses données à caractère personnel soient utilisées à des fins de prospection.

Enfin, chaque personne a la possibilité de définir des directives relatives au sort de ses données à caractère personnel après son décès.

8.5 Comment exercer ces Droits ?

L'exercice de ces droits s'effectue à tout moment, aux adresses suivantes. Si vous êtes mineurs, écrivez-nous avec l'aide de vos parents, aux adresses suivantes. Par voie postale en écrivant à :

METROCARS
14 rue du Ballon
68300 SAINT LOUIS

Par email à l'adresse suivante : rgpd@l-k.fr

En cas de litige vous avez le droit, de saisir la commission nationale informatique et libertés.

Les données personnelles qui seront communiquées dans le cadre de l'exercice du droit d'accès le seront à titre personnel et confidentiel. A ce titre, pour que votre demande d'accès soit prise en compte, vous devez faire parvenir les éléments nécessaires à votre identification à savoir, une attestation écrite sur l'honneur par laquelle vous certifiez être le titulaire des dites données personnelles ou le titulaire de l'autorité parentale de l'enfant participant au Jeu dont les données à caractère personnel sont concernées par le droit d'accès, ainsi qu'une photocopie de votre pièce d'identité, le cas échéant de votre enfant participant concerné par le droit d'accès et comportant une signature.

8.6 Durée de conservation des Données

Les Données à caractère personnel collectées et traitées par METROCARS dans le cadre de ce Jeu ne seront pas conservées au-delà de la durée strictement nécessaire aux finalités poursuivies telles qu'énoncées au présent règlement et ce conformément à la Loi. Néanmoins, les données de participation pourront être conservées avant suppression, en archives intermédiaires, pendant la durée de prescription légale afin de conservation de la preuve de votre participation, de l'envoi des dotations ou de vos consentements pour la défense des droits de METROCARS.

Article 9 : Litiges

Le présent règlement est soumis à la loi française. Pour être prises en compte, les éventuelles contestations relatives au Jeu doivent être formulées sur demande écrite à l'adresse de la société organisatrice. Et au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la date limite de participation au Jeu tel qu'indiqué au présent règlement.

En cas de désaccord persistant sur l'application ou l'interprétation du présent règlement, et à défaut d'accord amiable, tout litige sera soumis au tribunal compétent de Mulhouse, auquel compétence exclusive est attribuée.

Modèle d'autorisation de participation au concours à un mineur (de plus de 13 ans) :

Je soussigné(e) *nom* : *prénom* : *adresse* :

agissant en ma qualité de *père – mère - responsable légal*

et après avoir pris connaissance du règlement que j'accepte,

autorise *nom* : *prénom* : *né(e) le* :

à participer au jeu-concours Facebook de Distribus Saint-Louis Agglo intitulé « **JEU-CONCOURS** » ainsi qu'à recevoir son lot s'il est gagnant.

J'autorise la société METROCARS à utiliser son nom, prénom, adresse et photo dans toute manifestation promotionnelle liée à ce présent jeu.

Date et signature :